



Zofingue, vendredi 3 mars 2017

## **Le National donne son accord à l'élevage facilité de petits animaux de loisir!**

Le National a accepté le jeudi 02 mars 2017 la motion en faveur de la détention de petits animaux de rente comme loisir. La motion déposée par le conseiller aux Etats Pirmin Bischof prévoit un assouplissement de la loi.

### **L'ATS annonce :**

*Le parlement souhaite faciliter la détention de petits animaux de rente en zone agricole, par exemple la détention d'oiseaux d'agrément en volière. Le National a accepté une motion du Conseil des Etats en ce sens.*

*Il y est demandé que le Conseil fédéral modifie le droit de l'aménagement du territoire. La nouvelle loi vise à faciliter la détention de petits animaux comme loisir. Il ne s'agit toutefois pas d'autoriser la construction de nouveaux bâtiments en zone agricole, mais de la reconstruction de bâtiments. Cette reconstruction doit être possible lorsque la destruction était due à un cas de force majeure, comme un incendie par exemple. La motion initiale a été modifiée par le National avant d'être approuvée par 97 voix contre 72 et 13 abstentions. Les sénateurs devront la réexaminer.*

*Certains parlementaires rendent attentifs au fait que l'élevage de petits animaux est de plus en plus fréquemment soumis à des contraintes, mais que les centaines de milliers d'éleveurs et détenteurs de petits animaux contribuent à la sauvegarde des ressources génétiques et à la biodiversité. La loi est trop stricte, estimait l'auteur de la première motion, le conseiller aux Etats Pirmin Bischof (PDC/SO). Il demandait dans sa motion que la détention de petits animaux comme loisir soit en conformité avec l'affectation de la zone. Le Conseil des Etats quant à lui craint que la frontière entre « zone à bâtir » et « zone non constructible » s'estompe. La commission a donc élaboré sa propre motion.*

*La conseillère fédérale, Doris Leuthard, fait preuve de compréhension. Toutefois elle souhaite attendre la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) Le sujet de la détention de petits animaux y devra être traité. La conseillère souligne que la motion ne définit pas ce qu'est « un petit animal » ni ce qu'on entend par « loisir ».*

*Une minorité refusait la motion en faisant référence à la révision de la LAT. Benoît Genecand (PLR/GE) craint que ce texte ajoute des exceptions à la loi. Il rappelle la problématique de la détention de chevaux en zone agricole et des dérogations qui ont conduit à la construction de centres équestres, place de parcs et chemins d'accès. Une majorité des votants a pourtant approuvé la motion. De ce fait, le National charge le Conseil fédéral d'élaborer une modification de la loi.*

Nous remercions le Conseiller aux Etats, Pirmin Bischof, pour son investissement politique en faveur des détenteurs et éleveurs de petits animaux.

Veuillez également consulter l'émission télévisée:

<http://www.srf.ch/play/tv/10vor10/video/huehner-im-nationalrat?id=8d32ff26-c2d9-4926-9290-d74baeff7ceb>